

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	27.05.2014	11:43	14.331	DEF	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Théo Bregnard

**Titre:** Une psychomotricité en peau de chagrin?

**Contenu:**

Après le passage de la séance de 28.- à 96.- francs pour les enfants non reconnus par les critères OES (c'est-à-dire principalement l'hyperactivité) en ce début d'année, nous avons été étonnés de voir que le responsable financier de l'OES avait été nommé, en plus de sa fonction, chef du centre de psychomotricité.

Comment comprendre cette nouvelle nomination? Comme une volonté de brider encore un peu plus ce service reconnu, notamment en matière de prévention et de traitement des troubles du mouvement ou de l'attention? La tendance actuelle qui tend à rendre plus difficile l'accès à ces thérapies pour certaines familles ne représente-t-elle pas de fausses économies à long terme, alors même que la psychomotricité se développe et à sa place dans de nombreux centres scolaires des cantons voisins, de Vaud en particulier?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Théo Bregnard	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**